

PV CONSEIL MUNICIPAL
du 23 mai 2016

L'an deux mille seize le vingt-trois mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur RIMBEAU Jean Pierre, Maire.**

Nombre de Membres

Date de Convocation : 19 mai 2016

Afférent au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 15

Présents : 14

PRÉSENTS : Mr RIMBEAU Jean-Pierre, Mme RICHARD Mireille, Mr CLÉMENT Philippe, Mr Mme COBLARD Micheline, VILLAIN Francis, Mme GABILLY Jacqueline, Mr AUDURIER Samuel, Mme HAYE Nadia, Mr ROY Gilles, Mme MILLET Anne-Marie, Mr LEGARLANTEZECK Jean-Luc, Mme POUSSARD Colette, Mme BERNAUDEAU Alexandra, Mr COUTANT Benoit.

ABSENT EXCUSÉ : Mr DIEUMEGARD Noël

Mme GABILLY Jacqueline a été nommée Secrétaire de séance.

VALIDATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 mai 2016

Le procès verbal du Conseil municipal du 9 mai 2016 n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité des participants.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION A LA MISSION OPTIONNELLE CNRACL
Délibération D2016/0036

Le Maire expose :

L'article 24 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 a précisé les missions d'un Centre de gestion dans le domaine de la retraite notamment.

Si la mission obligatoire d'un Centre de gestion se limite au contrôle de dossiers et à l'information sur la réglementation auprès des employeurs publics territoriaux, la loi lui permet néanmoins de créer un service optionnel pour instruire des dossiers CNRACL à la place de ses collectivités et établissements publics affiliés. De même est-il habilité à recueillir, traiter et

transmettre à la CNRACL, pour le compte des collectivités et établissements publics, les données relatives à la carrière des agents.

Aussi, le Centre de gestion des Deux-Sèvres propose-t-il, depuis 2007, à toutes les collectivités et établissements publics affiliés, cette mission optionnelle. Toute collectivité peut bénéficier de l'aide apportée par le Cdg79 en matière de retraite, moyennant une participation financière et sous réserve d'avoir conventionné au préalable avec le Centre de gestion pour l'utilisation de ces prestations.

S'agissant d'un service facultatif, les prestations sont soumises à une participation financière différenciée ainsi établie :

- L'immatriculation de l'employeur 25 € le dossier
- L'affiliation 13 € le dossier
- La demande de régularisation de services 25 € le dossier
- La validation des services de non titulaire 33 € le dossier
- Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB).. 48 € le dossier
- La liquidation des droits à pension :
 - Pension vieillesse « normale » 48 € le dossier
 - Pension / départ et\ou droit anticipé(s) 57 € le dossier
- Rendez-vous personnalisé au Centre de gestion :
 - Estimation de pension, étude des droits, conseils..... 35 € le rdv et\ou la simulation
- Le droit à l'information : envoi des données dématérialisées devant être transmises à la CNRACL : 20 € par heure

Mr le Maire rappelle que ladite convention ne donne lieu à facturation par le Centre de gestion que si la Commune utilise les prestations proposées. En revanche il est impossible de solliciter le concours du service optionnel sans avoir passé de convention au préalable. Il précise que la convention débiterait le 1^{er} août 2016 et se terminerait le 31 juillet 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Mr le Maire à signer la convention ci-jointe avec le Centre de gestion, afin de pouvoir utiliser le service optionnel du service Retraites-CNRACL, pour la période du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2021.

AMÉGELEMENT DE LA VOIRIE LIÉE A LA SÉCURITÉ ROUTIERE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le travail entamé par le Bureau d'Études AREA URBANISME, dans le cadre de la préparation d'un dossier de subvention liée à la voirie municipale.

Ce dossier fait suite aux réunions publiques organisées avec les ardinois en février, mars et avril 2016 sur les problématiques de sécurité routière.

Ce travail est en cours de finalisation et fera l'objet d'un examen plus détaillé, lors d'un prochain Conseil municipal et avant le dépôt du dossier de subvention auprès de la Préfecture, dont l'échéance est fixée au 30 juin 2016.

SOIRÉE DU PATRIMOINE – PAYS DE GÂTINE -

Le Conseil municipal a été amené à se prononcer sur le choix d'un groupe musical, en capacité de se produire à Ardin, dans le cadre des soirées du Patrimoine Pays de Gâtine, en remplacement des Nuits romanes, dont l'organisation a été abandonnée par la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. Après audition des 3 groupes proposés par le CARUG, les membres du Conseil municipal portent leur choix sur le groupe ROCK STEADY BEARS, qui se produira le vendredi 19 août 2016 à partir de 20h30.

L'idée de faire précéder cette prestation par une visite organisée de l'Eglise est retenue ainsi que la possibilité d'une restauration sur place, prise en charge par le COMPTOIR ARDINOIS.

QUESTIONS DIVERSES

☞ La demande de Mme Cathy POUSSARD sur le paiement d'heures complémentaires, dans le cadre d'une formation en interne à la gestion budgétaire communale est rejetée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures

Emargements des membres du Conseil municipal du 23 mai 2016

Le Maire, Monsieur Jean-Pierre RIMBEAU	
Madame RICHARD Mireille 1 ^{ère} adjointe	
Monsieur CLEMENT Philippe 2 ^{ème} adjoint	
Madame COBLARD Micheline 3 ^{ème} adjointe	
Monsieur VILLAIN Francis	
Madame GABILLY Jacqueline	
Monsieur AUDURIER Samuel	

Madame HAYE Nadia	
Monsieur ROY Gilles	
Madame MILLET Anne-Marie	
Monsieur LEGARLANTEZECK Jean-Luc	
Madame POUSSARD Colette	
Monsieur DIEUMEGARD Noël	Absent excusé
Madame BERNAUDEAU Alexandra	
Monsieur COUTANT Benoît	